



CONSEIL MUNICIPAL du 16 décembre 2020 à 18 heures

L'An deux mille vingt et le seize Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Cessenon-sur-Orb, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Marie-Pierre PONS.

Date de la convocation : 10 décembre 2020

Présents : Marie-Pierre PONS, Bernard BOSC, Marie-Rose BOUZAC, Eric VALETTE, André APARICIO, Gilbert AUSSILLOUS, Olivia CALAS, Béatrice COMBES, Christine DECONCHY, Véronique KUENTZ, Anne LACROIX, Alex LECHENE, Philippe SILVESTRE et Brigitte TREVISAN.

Absents excusés : Philippe ROUCAIROL a donné pouvoir à Bernard BOSC, Nicole CAHUZAC a donné pouvoir à Véronique KUENTZ, Claude VIGUIER a donné pouvoir à Eric VALETTE, Marie-Line MILLAT a donné pouvoir à Marie-Pierre PONS et Gilbert PORTEIL a donné pouvoir à Brigitte TREVISAN.

Secrétaire de séance : Olivia CALAS

Madame le Maire donne lecture, pour information, des droits de préemption.

ORDRE DU JOUR

1 – Mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation relative au risque santé :

Le Conseil Municipal avait déjà délibéré, en date du 22 septembre dernier, afin de donner mandat au Centre de Gestion de l'Hérault. Le Comité Technique du CDG 34 s'étant réuni le 20 novembre, il faut mentionner son avis favorable dans la délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, REITERE son accord pour donner mandat au CDG.

2 – Virement de crédits entre comptes d'investissement :

Les crédits votés sur le budget primitif 2020 pour l'achat de logiciels au compte 2051 ne sont pas suffisants. En effet, on constate un dépassement de 1 620 €.

Ainsi, Madame le Maire propose de réaliser un virement de crédits de 1 620 € du compte 2183 (matériel de bureau et matériel informatique) vers le compte 2051.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE ce virement de crédits.

3 – Vote du prix du repas de cantine au 1^{er} janvier 2021 pour les écoles maternelle et élémentaire :

Madame le Maire rappelle que le service de restauration du Collège de Saint-Chinian prépare les repas notamment pour la cantine des écoles maternelle et élémentaire. Or, un agent supplémentaire est aujourd'hui nécessaire et c'est la commune de Saint-Chinian qui va prendre en charge ce recrutement.

Il a donc été décidé que le coût engendré par l'embauche de cet agent serait réparti entre les communes concernées par cette prestation de service.

Pour Cessenon, le surplus facturé pour la production des repas sera de 0,40 € par repas.

Actuellement le Collège facture à la commune 3,20 € le prix d'un repas et la commune refacture le même prix aux parents.

Madame le Maire précise que si la commune tenait compte de tous les frais de fonctionnement nécessaires au fonctionnement du service de cantine (logiciel, personnel...), il faudrait rajouter 3,78 € aux 3,20 € actuels, soit 7 € au total.

Une note explicative sera envoyée à tous les parents d'élèves.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'augmenter de 0,40 € le prix d'un repas à compter du 1^{er} janvier 2021, ce qui fait passer le prix de vente d'un ticket de cantine à 3,60 €.

.../...

4 – Régularisations de facturation d'eau aux abonnés :

Des remboursements aux abonnés ainsi que des annulations de factures doivent être réalisés au niveau de la facturation dans le budget de l'Eau :

- Remboursement de 33.73 € pour le motif suivant : 11 m3 d'eau de trop payé en 2019 suite à une erreur de relevé personnel.
- Remboursement de 114.91 € suite à un écrêtement de facture 2019 après réparation de fuite.
- Annulation des primes fixes de 20 € en 2018 et 20 € en 2019 suite à une erreur d'émission de titre au nom du gérant au lieu de la société et pas de poursuite possible suite à liquidation judiciaire.
- Annulation de la prime fixe de 20 € en 2019 pour le motif suivant : maison vendue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** ces régularisations.

5 – Attribution de subventions « façade » :

Madame le Maire présente deux dossiers de demande de subventions pour le ravalement de façades des habitations sises 2 rue de Caville et 10 rue des Plantades.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de verser à chaque propriétaire une subvention de 305 €.

6 – Questions diverses :

- Les colis de Noël offerts aux personnes âgées et au personnel communal ont été élaborés avec des produits des commerçants et producteurs locaux. Véronique Kuentz est remerciée pour avoir géré l'organisation et la confection de ces colis.
- Lors de la première réunion mensuelle du 4 janvier 2021 à 18 h, le projet de l'aménagement de l'Avenue Raoul Bayou sera étudié.
- Un festival Occitan se prépare pour le week-end de Pentecôte et devrait se dérouler sur 2 jours avec des concerts, marchés, activités... Une réunion est prévue le 25 janvier à 18 h à la salle des fêtes afin de faire participer les commerçants et les Associations du village.

SEANCE LEVEE à 19 heures 15

**Madame le Maire,
Marie-Pierre PONS**



**Madame la secrétaire de séance
Olivia CALAS**